****

**COMPTE RENDU**

**ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL 62 du 25/07/2015**

L’assemblée générale du comité départemental du Pas de Calaiss'est tenue le samedi 25 juillet 2015 à 14 heures au siège du Lancer Stellien 489 avenue du chat noir à CUCQ (Trépied).

Après émargement des feuilles de présence et vérification des pouvoirs, 11 clubs sont présents ou représentés (sur 18 en 2014 soit 61%) et 12 administrateurs sont présents ou représentés (sur 17 soit 70%), l'assemblée générale peut donc valablement avoir lieu.

Après avoir remercié les représentants des clubs et administrateurs de leur présence, la présidente Audrey NUTTENS demande une minute de silence pour les défunts de l'année 2015 et notamment Jean GILLET, décédé en juin. Valérie RAMET lit par ailleurs la dernière lettre qu'il nous a adressés, déjà lue lors de la manche du championnat du Nord au Touquet le 30 mai dernier. Puis Audrey NUTTENS fait le rapport moral de l'année 2014. (voir PJ)

Bruno BYHET demande ensuite à Michel CAZIN les règles pour participer aux présélections chez les dames. Michel indique prendre en compte le classement 2/3 des championnats de France et 2/3 des championnats du Nord puis soumettre une liste au comité national de sélection et c'est cette commission qui décide des présélectionnées. Michel indique par ailleurs que la question devrait plutôt être posée à l'assemblée générale du comité régional Nord.

Bruno BYHET demande alors le classement pour les dames du comité Nord et sa diffusion.

Michael SAUVAGE souligne également que des jeunes compétitrices U21 ont choisi les présélections dames plutôt que l'équipe de France U21. En conséquence, il y avait moins de places pour les dames aux présélections.

José TRISTRAM demande comment les tests pour les équipes jeunes ont été établis et insinue qu'il y a eu du parti pris. La décision d'envoyer la « copie » du test pratique du jeune du club des Dauphins boulonnais à José est alors prise afin qu'il se rende compte de notre impartialité.

Puis Richard MARMIN détaille ensuite le rapport financier, pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2014, qui est approuvé à l'unanimité. (voir PJ)

Sont votées une subvention de 100 € pour la participation des Marsouins de Calais aux championnats du monde des clubs en Afrique du Sud et une subvention de 100 € pour l'organisation de la coupe du Nord dames et vétérans aux Goélands boulonnais.

### Vient alors le temps des rapport par les Présidents des problèmes et interrogations rencontrés lors de l’activité de leur club en 2014 :

* Jean-Pierre ALLART, président d'Artois Pêche en Mer s'interroge sur la fusion des 3 fédérations de pêche et si le bateau va récupérer les licences partis à la haute mer.

Il souhaiterait également que deux catégories vétérans V1 et V2 remplacent la catégorie vétéran actuelle. Il nous faudra faire une proposition à la FFPS en 2016 pour éventuellement modifier les statuts et catégories.

* le nombre de licenciés du SCC BERCK a considérablement augmenté entre 2014 et 2015,
* la Gaule touquettoise où Yves-Marie RAMET a pris le poste de Président en attendant les prochaines élections est dans l'attente de récupérer les archives,
* Michael SAUVAGE lit le compte-rendu pour les Pêcheurs de la Côte D'Opale (voir PJ),
* Richard MARMIN, Président des Goélands boulonnais s'inquiète de l'arrêté du 10/07/2015 qui limite le nombre de vers ramassés par marée. Néanmoins, il lui est répondu que cet arrêté n'est applicable que pour le département du Nord.

Richard indique également qu'il trouve injuste le déclassement d'André BAUCHE à Dunkerque alors qu'il s'était expliqué avec le président de l'APLD.

* José TRISTRAM, président des Dauphins boulonnais souhaiterait que les coupes données aux manches des manches du championnat régional le soit même en l'absence du récipiendaire, quitte à les donner aux représentants des clubs. 2015 étant une année de transition pour la nouvelle organisation des remises de prix au comité Nord, il faudra prendre une décision pour 2016 : continue-t-on de faire une remise de coupes à la fin de chaque manche ?
* Philippe BLOND, Président des Marsouins boulonnais souhaitent que le nombre de manches régionales diminuent pour limiter les frais. Pourquoi pas 4 au lieu de 6 ? Et ne plus faire de manches régionales au baissant ni par grandes marées. L'avis des Présidents sera demandé lors de l'établissement des calendriers dont il serait préférable qu'on les établisse lors de l'assemblée générale pour éviter encore un déplacement.
* les autres clubs n'ont pas de remarques majeures.

Le point suivant à l'ordre du jour est le rappel des règles pour les manches du championnat du Nord, bord de mer. Ainsi, sous peine de sanction, il est toujours obligatoire de donner son carton au voisin de droite et de ramener seau, réglette et stylo. Le nombre de prises doit également être indiqué sur chaque carton (si possible en toutes lettres) et avec signatures des deux pêcheurs.

Tout manquement au règlement doit être signalé au dos du carton. La commission discipline de la commission bord du Nord se réunira alors pour envisager une sanction.

Enfin, les absents ne devraient pas apparaître dans le classement. Bien souvent c'est un responsable du club qui signe à leur place et ils figurent dans le classement.

Un bref exposé sur le rapprochement des fédérations de pêche agréées et délégataires est fait par Audrey NUTTENS puisque celle-ci, bien qu'administratrice de la FFPM n'est pas tenue au courant de ce qui se passe ni des décisions prises par les groupes de travail composés de personnes auto-nominées. Seul le courrier adressé à tous par Louis MORVAN nous « éclaire » sur la future FFPS. (voir PJ)

De plus, dans les statuts proposés pour la FFPS figure encore le mot récréatif à l'article 1er du titre I, alors que ceux-ci ne veulent pas nous rejoindre !

Enfin lors des questions diverses sont abordés :

* le mode de prise en compte des poissons de moins de 15 cm. Au championnat du Nord, un poisson de 15 cm est converti selon le barème IFREMER tandis qu'au championnat de France, il compte 1 point. Il n'est pas proposé de changement car ces cas de mesure sont rares et chaque comité ou club adapte son règlement en fonction du règlement national.
* les AOT. Il est demandé à Marcel NUTTENS et Michel CAZIN de prendre rendez-vous avec le directeur de la DDTM afin de lever les interrogations sur les redevances que nous devons ou non payer lorsque nous organisons un concours.
* Les dates des futurs championnats de France : adultes à la Tremblade en octobre 2016 et jeunes à Lit et Mixe en août 2016. Attention toutefois à ne pas oublier les inscriptions et le paiement au championnat de France de lancer jeunes.

L'assemblée générale est close après épuisement de tous les points à l'ordre du jour et remise des cartes fédérales de moniteur à 17h50.

 Audrey NUTTENS

